



AVIS IMPORTANT

AUX CLUBS (RAPPEL)

- En perspective du démarrage du championnat régional, nous rappelons encore une fois les clubs qui n'ont pas régularisé leur situation administrative en matière de dépôt de dossiers d'engagement que la date limite fixée par la FAF est le 04/11/2021 y compris la période de prolongation.
- Après cette date aucun dossier ne sera accepté.
- Par ailleurs le tirage au sort des calendriers s'effectuera en fonction des clubs effectivement engagés pour la saison 2021/2022.

LRFA